



SIMON ASSOCIÉS
RÉSEAU SIMON AVOCATS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2016

« *Le Droit d'Entreprendre* »

SIMON ASSOCIES conseille le groupe MATSURI dans le cadre de sa procédure de sauvegarde

SIMON ASSOCIES a conseillé le groupe MATSURI dans le cadre de sa procédure sauvegarde

A PROPOS DE SIMON ASSOCIES

Fondé en 1992, **Simon Associés** est un cabinet d'avocats d'affaires ayant des bureaux intégrés à Paris, Lyon, Montpellier, Nantes, Grenoble, Fort-de-France et Pointe à Pitre. Le cabinet a également organisé dans l'Hexagone le réseau structuré baptisé Simon Avocats, déployé aujourd'hui à Bordeaux, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Havre, Lyon, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Saint-Etienne et Toulouse.

A l'international, le cabinet s'appuie sur un réseau organisé autour de conventions transnationales conclues avec des confrères en Algérie, Belgique, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Corée du Sud, Dubaï, Etats-Unis, Ile Maurice, Indonésie, Iran, Luxembourg, Maroc, RD Congo, Sénégal et Tunisie.

Au service des entreprises, des dirigeants et de leur activité, Simon Associés compte aujourd'hui en France plus d'une cinquantaine d'avocats, dont 16 associés. Il rassemble plus d'une centaine de professionnels avec le réseau national Simon Avocats.

Simon Associés intervient en conseil comme en contentieux notamment dans les domaines suivants : Fusion Acquisition Cession, Fiscalité, Entreprises en difficulté, Franchise & Distribution Concurrence Consommation, Contentieux Médiation Arbitrage, Immobilier commercial, professionnel et d'Habitation, Construction et Urbanisme, Social & RH, Assurances, Propriété intellectuelle, Droit des Nouvelles Technologies et Droit de la Santé.

simonassociés.com
lettredesreseaux.com

Simon Associés
Réseau Simon Avocats

Fondé en 1986, le groupe MATSURI est le spécialiste de la restauration japonaise à comptoir tournant en France, concept qui reste original sinon unique. Le groupe compte 13 établissements en France, plus de 200 collaborateurs, enregistre un chiffre d'affaires de 17.8 M€.

La restauration japonaise a subi en 2013-2014 la mauvaise conjoncture pesant sur le secteur de la restauration. Bien que son exploitation fût toujours restée profitable, le groupe MATSURI a été confronté à la nécessité de réaménager son endettement, exclusivement financier, à ses capacités contributives.

Une procédure de sauvegarde a été ouverte en juillet 2015 devant le Tribunal de commerce de Paris dans cet objectif. Accepté par les créanciers, le Tribunal de commerce de Paris a adopté le plan de sauvegarde le 12 juillet 2016.

Stéphane CAVET, avocat associé de SIMON ASSOCIES déclare : « *Face à l'échec des procédures préventives, la sauvegarde nous paraissait être l'outil adapté. Nous étions parvenus à obtenir en amont un accord des fournisseurs stratégiques pour maintenir leurs conditions tarifaires aux fins d'éviter un impact négatif sur l'activité* ».

Eric WOOG, Président du groupe MATSURI, déclare : « *la sauvegarde s'est déroulée conformément à nos attentes. Grâce à l'implication des salariés, les résultats du groupe se sont améliorés. Cette période nous a permis de poursuivre notre stratégie commerciale initiée dès l'été 2014, passant par une baisse des prix. Nous sommes confiants pour l'avenir* ».

Le groupe MATSURI était conseillé par Stéphane CAVET, avocat associé, et Denis MEYER, avocat. Le groupe MATSURI confirme à nouveau sa confiance aux avocats de SIMON ASSOCIES.

Autres intervenants : Administrateur judiciaire, Maître Christophe Thevenot – Mandataire judiciaire, Maître Lucie Jouve

Contact média : **Stéphanie Chane-Wai – Juricommunication**
01 45 00 66 05 - s.chanewai@juricommunication.com